

**Association des services de garde en milieu scolaire du Québec  
(ASGEMSQ)**

AVIS  
présenté au  
Conseil supérieur de l'éducation

Dans le cadre du  
Projet de règlement modifiant le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de  
l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire



Février 2010

## TABLE DES MATIERES

1. Préambule.....	3
La vision de l'ASGEMSQ.....	3
La mission de l'ASGEMSQ.....	3
2. Une consultation essentielle.....	3
3. L'entrée progressive et les services de garde .....	4
4. Impacts de l'entrée progressive.....	5
Financement : Qui paie pour l'entrée progressive? .....	5
Pénurie de personnel : Mais qui s'occupe de mon enfant? .....	7
Manque de locaux : Dans quel environnement évolue mon enfant? .....	8
Impacts sur l'enfant : Comment se sent mon enfant? .....	9
5. Recommandations .....	10
6. Conclusion : Un enfant, un milieu.....	11

## 1. PRÉAMBULE

L'Association des services de garde en milieu scolaire du Québec (ASGEMSQ) est un organisme sans but lucratif et non subventionné, implanté depuis le 25 mai 1985. Elle détient près de 25 ans d'expertise en matière de garde scolaire et compte à ce jour, quelque 541 services de garde en milieu scolaire à titre de membres actifs, soit près du tiers des services de garde québécois, répartis dans 61 commissions scolaires et 17 régions administratives.

### LA VISION DE L'ASGEMSQ

La contribution de l'ASGEMSQ fera en sorte que chaque enfant puisse évoluer dans un milieu de vie de qualité, respectueux de son bien-être et de son développement.

### LA MISSION DE L'ASGEMSQ

Être la référence au Québec en matière de service de garde en milieu scolaire et mettre à profit notre expertise afin de :

- promouvoir et soutenir l'amélioration de la qualité des services de garde et leur accessibilité;
- représenter et défendre les intérêts des services de garde auprès des instances gouvernementales et autres organismes en lien.

## 2. UNE CONSULTATION ESSENTIELLE

À la suite de la publication, le 3 février 2010, d'un projet de règlement modifiant le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire, le Conseil supérieur de l'éducation a sollicité la participation de l'ASGEMSQ afin de connaître sa position et ses commentaires sur les changements proposés. L'Association tient à remercier le Conseil supérieur de l'éducation pour son invitation à participer à cette consultation.

C'est à titre d'acteur important, non seulement au sein des services de garde en milieu scolaire, mais aussi au niveau du développement d'un environnement de qualité pour les enfants, que l'ASGEMSQ souhaite s'exprimer dans le cadre de cette consultation. Plus précisément, notre opinion et nos commentaires auront trait aux modifications de l'article 16 du Régime pédagogique traitant de l'entrée progressive.

En effet, le Règlement sur les services de garde en milieu scolaire stipule que les services de garde poursuivent l'objectif de « veiller au bien-être général des élèves et poursuivre, dans le cadre du projet éducatif de l'école, le développement global des élèves par l'élaboration d'activités tenant compte de leurs intérêts et de leurs besoins, en complémentarité aux services éducatifs de l'école ». C'est en ce sens que nous souhaitons exprimer notre position sur la question, soit du point de vue de l'enfant et du développement d'un milieu de vie de qualité pour celui-ci.

Depuis toujours, la problématique de l'entrée progressive est un sujet de préoccupation de l'Association. Notre opinion s'appuie notamment sur une consultation menée auprès de ses membres. Ainsi, près de 15 % des services de garde membres ont répondu à l'appel, représentant 36 des 72 commissions scolaires et 14 des 17 régions administratives québécoises. C'est tout dire pour ce qui est de l'intérêt que ceux-ci attachent à l'entrée progressive.

### 3. L'ENTRÉE PROGRESSIVE ET LES SERVICES DE GARDE

Dans le cadre de l'entrée progressive, il est essentiel que les besoins des enfants soient au cœur de toute cette réflexion. Il faut considérer d'abord et avant tout les enfants en leur permettant de s'adapter à leur milieu, un endroit sécurisant où prédictibilité, stabilité, cohérence et chaleur se côtoient.

La réalité d'aujourd'hui est telle qu'une grande partie des enfants qui entrent à la maternelle ont fréquenté un centre de la petite enfance (CPE), ou un autre mode de garde, favorisant ainsi le développement de nombreuses aptitudes sociales dès la petite enfance.

Manifestement, nombreux sont ceux qui ont l'habitude d'être séparés de leurs parents et de fréquenter d'autres jeunes de leur âge. Dès le mois d'août, la plupart sont prêts à débiter l'école et, malgré leur nervosité, ont toutes les compétences nécessaires pour s'intégrer rapidement et harmonieusement.

Peu importe le temps que l'enfant passe dans sa classe, il arrive fréquemment que le reste de sa journée scolaire se déroule au service de garde, même si c'est en dehors de ses heures normales d'ouverture. Cette situation provoque plusieurs irritants dans l'organisation et la coordination du travail.

Par ailleurs, bien que le personnel des services de garde passe beaucoup de temps avec l'enfant lors de l'entrée progressive, il arrive fréquemment qu'il soit peu impliqué dans la planification. Curieusement, il semble que là où le personnel travaille de concert avec le personnel enseignant, l'entrée progressive se vit plutôt bien!

L'ASGEMSQ est consciente de l'importance de la rentrée scolaire en tant qu'étape primordiale pour l'adaptation de l'enfant et souhaite qu'elle se vive le plus harmonieusement possible. Par ailleurs, l'entrée progressive sous sa forme actuelle nous apparaît non seulement chaotique et dépassée, mais bien souvent antinomique à ses préceptes fondamentaux, soit une période de transition de qualité offrant à la fois accueil, adaptation et sécurité. Dans ce contexte, il faut absolument revoir les façons de faire. L'entrée progressive est source de problèmes importants, intimement liés entre eux, à plusieurs niveaux : financement, pénurie de personnel, manque de locaux adéquats, adaptation des enfants.

#### 4. IMPACTS DE L'ENTRÉE PROGRESSIVE

##### FINANCEMENT : QUI PAIE POUR L'ENTRÉE PROGRESSIVE?

Actuellement, l'enfant entame l'année scolaire par une demi-journée, quelques heures, voire une seule heure par jour en classe. Ceci implique l'ouverture d'une plus grande plage

horaire durant cette période. Pour répondre aux besoins des parents qui travaillent, le service de garde doit être ouvert en continu de 7 h à 18 h. Le budget des services de garde en est donc affecté, puisqu'aucun financement particulier n'est prévu pour ces journées.

Dans certains milieux, des frais supplémentaires aux sept dollars habituels sont facturés aux parents. Bien que cette pratique soit contraire aux normes d'allocation<sup>1</sup>, ils n'ont pas d'autres solutions pour éviter d'assumer les coûts. Pourtant, ils ne devraient pas subir les contrecoups de l'entrée progressive, puisque ces journées sont considérées comme des jours de classe. Par ailleurs, selon les modifications proposées au Régime pédagogique, le problème reste entier, car les demi-journées seraient comptabilisées comme des journées complètes<sup>2</sup> et qu'encore une fois, le service de garde se retrouve seul ou avec le parent désarmé, à payer la facture.

Par ailleurs, l'entrée progressive s'étend sur une durée pouvant atteindre jusqu'à 12 jours. L'impact financier étant directement proportionnel à sa durée, le service de garde devra en essuyer les coups. Bien que nous saluons la volonté du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) de limiter la durée de l'entrée à cinq jours, nous considérons que celle-ci nécessite un financement supplémentaire pour les services de garde.

De plus, dans les services de garde situés en régions à faible densité, la situation est d'autant plus frappante, car ces derniers se retrouvent dans l'obligation de maintenir leur horaire régulier (matin, midi et fin de journée). Bien que cette décision crée un manque au niveau des services offerts aux parents, les services de garde n'ont pas le choix puisqu'ils ne sont pas en mesure de rencontrer le ratio minimal d'autofinancement. Bien que les « plus gros » services de garde arrivent à financer ces journées, qui peuvent représenter jusqu'à dix heures, il

---

<sup>1</sup> Selon les règles budgétaires pour l'année scolaire 2009-2010 de la Direction générale du financement et de l'équipement des commissions scolaires, « pour recevoir une allocation lors des journées de classe, (...) la contribution financière exigible des parents ne dépasse pas 7 \$ par jour, par enfant régulier, pour cinq heures de garde, incluant une période de travaux scolaires ».

<sup>2</sup> En effet, les modifications apportées à l'article 16 du Régime pédagogique stipule que « chaque jour ainsi utilisé pour l'entrée progressive de l'élève constitue (...) le nombre d'heures généralement prévu au calendrier scolaire pour un jour consacré aux services éducatifs ».

**n'en reste pas moins que c'est le service de garde qui absorbe la totalité des coûts supplémentaires qu'engendre l'entrée progressive.**

Ces exemples reflètent la situation dans laquelle se retrouvent les services de garde : ceux-ci, tout comme les parents, absorbent seuls les conséquences financières de l'entrée progressive. Cette dernière a un impact majeur sur leur budget et personne ne leur vient en aide. Les dépenses salariales liées à l'augmentation du nombre d'heures de travail pour les éducateurs sont strictement assumées par le budget du service de garde, et non par celui du service d'enseignement.

#### PÉNURIE DE PERSONNEL : MAIS QUI S'OCCUPE DE MON ENFANT?

La pénurie de personnel dans plusieurs services de garde est une situation bien connue, en partie engendrée par les horaires de travail à heures brisées. Si l'entrée progressive n'est pas gérée en continuité avec le service d'enseignement, ces conditions n'en sont qu'accrues, puisque selon la Convention collective, le personnel des services de garde ne peut pas travailler plus de sept heures dans une journée.

De ce fait, considérant que la journée de l'enfant peut s'étaler sur plus de dix heures et que celle des éducateurs ne peut dépasser plus de 7 heures, l'enfant peut côtoyer de 3 à 5 intervenants en service de garde, en plus de son enseignant et des autres intervenants. Prenons l'exemple d'un enfant arrivant à l'école à 7 h et partant à 17 h. Durant cette journée, il sera confié à un éducateur le matin, un autre sur l'heure du midi et après les classes, et ce, sans compter ceux qui s'occuperont de lui durant les heures de classe. Cette situation rocambolesque est loin d'être unique ou hors du commun.

Par ailleurs, l'entrée progressive est l'occasion pour le personnel enseignant de se retrouver avec les enfants en petits groupes. Considérés comme un facteur clé de l'adaptation, les petits groupes favorisent l'intégration des enfants. Cette situation vécue par le service d'enseignement est totalement différente au service de garde. Les enfants se retrouvent

fréquemment dans des groupes d'une vingtaine d'enfants. Non seulement cette situation est inconfortable pour les éducateurs, mais le manque de continuité entre les deux environnements nuit considérablement à l'objectif de l'entrée progressive.

Le nombre et la diversité de personnes gravitant autour de l'enfant dans de telles conditions ne l'aident pas à acquérir un sentiment de sécurité et d'appartenance. Cette situation ne favorise pas une adaptation facile, voire recommandable, à son nouvel environnement. Dans ces conditions, il ne faudrait pas s'étonner que des enfants aient de la difficulté à nommer leur enseignant, après plusieurs jours de classe. Ils ont fait la connaissance de tellement d'intervenants qu'ils ont de la difficulté à s'y retrouver. Si l'intention est de se familiariser avec son enseignante et son nouveau milieu de vie, nous considérons difficile de croire que l'objectif est atteint.

#### MANQUE DE LOCAUX : DANS QUEL ENVIRONNEMENT ÉVOLUE MON ENFANT?

La période d'entrée progressive engendre souvent un besoin supplémentaire de locaux. Ceci entraîne une situation plus difficile à gérer, obligeant le personnel des services de garde à être inventif et créatif pour permettre aux enfants de jouir d'un environnement physique agréable et sécuritaire. Dans ces circonstances, la majorité des éducateurs constatent qu'il est impossible de créer un environnement de qualité favorisant le sentiment d'appartenance et la socialisation de l'enfant.

Lors de l'année scolaire régulière, il est déjà difficile pour le personnel des services de garde d'obtenir des locaux intéressants. En effet, il semble que bien des enseignants considèrent que leur local/classe leur appartient et refuse de le partager avec les éducateurs, bien qu'une telle démarche soit fortement favorable pour les enfants. La cohabitation est un sujet épineux et il n'en est qu'accru durant cette période.

Par ailleurs, dans le cas où le nombre de locaux disponibles dans l'école est limité, ce qui est la plupart du temps le cas, et que l'enseignante reste dans la classe avec une partie des

enfants, il devient chaotique de loger ceux qui doivent quitter le local. **Les enfants se déplacent d'un local à l'autre, augmentant ainsi leur niveau de stress et diminuant leur capacité d'adaptation et leur sentiment de sécurité.** Ceux-ci n'étant pas encore familiarisés à leur environnement scolaire, toutes ces transitions vont sans contredit à l'encontre des éléments sécurisants, prévisibles et stables essentiels à leur adaptation.

De surcroît, considérant que l'environnement qu'ils fréquentent lors de l'entrée progressive n'est pas le même qu'au long de l'année scolaire, nous nous questionnons sur la pertinence et l'efficacité de l'entrée progressive pour faciliter l'adaptation des enfants dans leur nouveau milieu. Il arrive fréquemment que ces derniers ne soient même pas en mesure, durant la période de l'entrée progressive, de décrire leur classe puisqu'ils voient tellement de locaux qu'ils finissent par s'y perdre. Déplacé à maintes reprises et plus souvent qu'à toutes autres périodes de l'année, il est bien difficile de croire que l'entrée progressive permet à l'enfant de s'adapter à son milieu.

#### IMPACTS SUR L'ENFANT : COMMENT SE SENT MON ENFANT?

Théoriquement, l'entrée progressive est une période de transition où l'enfant s'adaptera paisiblement et tranquillement à son environnement. **Dans les faits, elle est trop souvent stressante, instable, imprévisible et insécurisante pour l'enfant et ses parents.**

Pour donner suite aux éléments discutés plus haut (précarité financière, pénurie de personnel et de locaux), l'objectif d'établissement d'une routine et d'un cadre familial ne peut être atteint dans un environnement en constants mouvements, où il est déplacé à maintes reprises et confié à trop d'intervenants. Le va-et-vient qu'il subit est déstabilisant et ne peut favoriser la mise en place d'un milieu sécurisant. Bien souvent, il semble que l'on perd de vue les bienfaits pour l'enfant.

Par ailleurs, nous avons souligné qu'il arrive fréquemment que l'enfant passe plus de temps en service de garde que dans sa classe. En effet, à quoi bon une entrée progressive si

l'enfant passe finalement toute sa journée dans l'établissement? Ne convient-il pas alors de se demander si l'entrée progressive est pertinente et « progressive » à l'instant où l'élève déjà présent durant de longues heures dans les locaux de l'école passe plus de temps au service de garde qu'au sein du service d'enseignement.

De surcroît, plusieurs écoles débutent l'année scolaire par quatre ou cinq journées pédagogiques. Les services de garde se devant d'offrir des services durant cette période, nombreux sont les jeunes qui ont déjà passé plusieurs jours dans l'établissement, avec un éducateur et de nombreux jeunes de leur âge lorsque l'entrée progressive débute. Dans de telles conditions, l'entrée progressive perd tout son sens, l'enfant étant déjà considérablement adapté à son milieu de vie.

Selon nous, au lieu de vivre une période agréable lui permettant de s'intégrer graduellement, **l'enfant subit bien souvent les méandres du système et se perd à travers une multitude d'intervenants et de locaux.** Ceux-ci étant tous différents les uns des autres, avec des règles et des procédures tout aussi diversifiées, il lui est d'autant plus difficile de s'y adapter.

## 5. RECOMMANDATIONS

Nous recommandons que la préparation et la planification de l'entrée progressive s'effectuent conjointement et en continuité entre le service de garde et le service d'enseignement, afin de favoriser la stabilité de l'environnement de l'enfant et son adaptation. Conséquemment, la planification pédagogique doit prévoir :

- des petits groupes, dans la mesure du possible, ou plusieurs éducateurs par groupe régulier,
- un minimum d'éducateurs au cours de la journée (un même éducateur suivant l'enfant tout au long de la journée et un autre, lors des heures brisées),
- des horaires stables,
- un minimum de déplacements et de transitions,
- un minimum de consignes claires, illustrées et uniformes pour tous les intervenants,

- un déroulement de la journée illustré, bien expliqué et routinier,
- des activités de connaissances et de coopérations permettant à l'enfant de se familiariser à son milieu et
- un financement suffisant afin de couvrir les frais supplémentaires et d'assurer l'accessibilité et l'équité.

L'ASGEMSQ propose donc des conditions indissociables telles que l'enfant ait accès à un environnement stable, lui permettant de s'adapter de façon saine et équilibrée. En effet, il est essentiel de mettre en place l'ensemble de ces recommandations, interreliées et interdépendantes, afin d'offrir à l'enfant un milieu favorable à l'adaptation.

## 6. CONCLUSION : UN ENFANT, UN MILIEU

L'ASGEMSQ ne prend pas position pour ou contre l'entrée progressive, mais souhaite attirer l'attention sur les impacts réels subis par les enfants et par l'organisation des services de garde lorsque les conditions favorables ne sont pas au rendez-vous. Tout en questionnant la pertinence de l'entrée progressive à partir de notre vécu, nous tenons à saluer la volonté d'encadrer ses pratiques, par exemple en établissant une durée maximale, tant en termes de durée quotidienne que de durée totale, évitant ainsi des écarts importants d'un milieu à l'autre.

Si l'entrée progressive doit avoir lieu, comme prescrit dans le projet de règlement modifiant le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire, il faut absolument tout mettre en œuvre pour éliminer les irritants et favoriser l'introduction de conditions favorables afin d'atteindre l'objectif de continuité entre le service d'enseignement et le service de garde, ce dernier faisant partie intégrante de l'école.

En effet, il faut absolument s'attaquer à la fois aux problèmes de financement, de pénurie de personnel et de manque de locaux afin d'arriver à un résultat concluant. Ces trois éléments étant interreliés et interdépendants, seules des mesures modifiant l'ensemble de la situation permettront aux enfants d'évoluer dans un milieu de qualité.

Relever le défi de la continuité exige, du service d'enseignement et du service de garde, de reconnaître les apports de chacun pour l'environnement éducatif de l'enfant et de collaborer pour créer un seul et unique milieu cohérent. Il est essentiel que ces deux instances développent un partenariat stratégique et opérationnel afin qu'ils soient complémentaires dans leurs services éducatifs. Bien entendu, ce défi nécessite des efforts de concertation. Il leur faut communiquer et établir un pont afin de s'entendre sur les attitudes et comportements à adopter, les activités à réaliser, les règles et procédures à mettre de l'avant, etc.

Afin de se sentir en sécurité et de s'adapter convenablement à ce nouvel environnement, l'enfant doit vivre dans un seul milieu. Celui-ci doit être rassurant pour l'enfant, ce qui signifie qu'il doit apporter la sécurité physique, la stabilité affective, le support, un cadre familial et une routine rassurante. Le service d'enseignement et le service de garde doivent donc travailler en continuité, puisqu'il s'agit du même enfant, de 7 h à 18 h, et que cet enfant a les mêmes besoins, peu importe l'endroit où il se retrouve et les intervenants qu'il côtoie.

Un partenariat entre le service d'enseignement et le service de garde doit être mis en place pour permettre à chaque enfant d'évoluer dans un milieu de vie de qualité, respectueux de son bien-être et de son développement.